



Primes pour biodiversité à partir de 2024

TOP-UP POUR BIOTOPES ET ZONES PROTEGES (A)

Objectif

Un top-up pour biotopes est un paiement supplémentaire accordé aux surfaces couvertes par un contrat biodiversité qui présentent un excellent état écologique, au point d'être classées, en tout ou en partie, comme biotopes (selon le cadastre des biotopes, geoportail.lu).

Le montant de ce paiement supplémentaire augmente en fonction de la qualité de l'état de conservation du biotope.

La localisation d'une surface au sein d'une zone naturelle protégée nationale ou d'un site Natura 2000 donne également droit à un top-up, c'est-à-dire à un paiement additionnel. Plus les critères de protection sont stricts (notamment dans les ZPIN), plus le top-up est élevé.

Eligibilité

- Toutes surfaces qui sont couvert par un contrat biodiversité (sauf H_0 ou WS_6), et qui hébergent un biotope ou habitat d'intérêt communautaire d'un certain type
- Toutes les surfaces localisées intégralement ou partiellement dans une zone protégée d'intérêt communautaire (Zone Natura 2000, « ZPIC ») ou zone protégée d'intérêt national (« ZPIN »).

A_1 Top-up: Présence de biotopes et habitats de surface

Evaluation „A“ ou „B“, selon leur degré de conservation. Surfaces couvertes par des biotopes de types **4030, 5130, 6210, 6230, 6410, 6430, 6510, 7140, BK03, BK04, BK05, BK07, BK10 ou BK11**, tels que délimités dans le cadastre des biotopes.

L'évaluation de l'état de conservation des biotopes peut être classée « A » (excellent) ou « B » (bon)

A_1.1 Évaluation « A » des biotopes ou habitats présents

A_1.2 Évaluation « B » des biotopes ou habitats présents

A_2 Top-up: Localisation de la surface dans une zone protégée

Localisation de la surface dans une zone protégée d'intérêt communautaire « **ZPIC** » ou nationale « **ZPIN** ».

Si une surface se situe en même temps dans une « **ZPIN** » et dans une « **ZPIC** », le top-up le plus haut est appliqué.

A_2.1 : Statut de protection « ZPIN » (zone protégée d'intérêt national)

A_2.2 : Statut de protection « ZPIC » (zone protégée d'intérêt communautaire)

Top-ups	Code	Annuel (A)-Unique (U)	Unité	Subside
Top-up biotopes A	A_1.1	A	€/ha	100€
Top-up biotopes B	A_1.2	A	€/ha	50€
Top-up ZPIN	A_2.1	A	€/ha	50€
Top-up ZPIC	A_2.2	A	€/ha	25€

Personnes de contact

Si vous êtes intéressé par des contrats de biodiversité, veuillez-vous adresser à la station biologique de votre commune, au département Nature de l'ANF ou, pour des informations plus générales, aux personnes suivantes :

Dr Philip BIRGET	ANF - Service de la Nature	247-56659	biodiv@anf.etat.lu
Yannick REISER	Service d'économie rurale	247-82579	yannick.reiser@ser.etat.lu
Lydie FASSBINDER	Service d'économie rurale	247-72577	lydie.fassbinder@ser.etat.lu
Ben GEIB	CONVIS	26 81 20-314	ben.geib@convis.lu
Max HETTO	LWK	31 38 76-35	max.hetto@lwk.lu
Moritz COLBUS	LWK	31 38 76-28	moritz.colbus@lwk.lu
Mikis BASTIAN	Natur- & Geopark Mëllerdall	26 87 82 91 31	biodiv@naturpark-mellerdall.lu
Patrick THOMMES	Naturpark Öewersauer	89 93 31 217	biodiv@naturpark-sure.lu
Alain KLEIN	Naturpark Our	90 81 88 643	biodiv@naturpark-our.lu
Marc THIEL	SIAS	34 94 10 33	biodiv@sias.lu
Fanny SCHAUL	SICONA	26 30 36 37	biodiv@sicona.lu